

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2011 et budget 2012 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « le budget annuel de la caisse de crédit municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la caisse de Crédit Municipal est présenté par le maire devant le conseil municipal ».

Madame la Directrice Générale de la caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

De son rapport de gestion, il ressort que l'exercice 2011 a été une année difficile en ce qui concerne l'activité de prêts à la consommation. La loi du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, a eu pour principale conséquence une forte diminution de l'activité de crédit par correspondance. Par ailleurs, la Banque Postale a continué sa progression sur le marché des prêts à la consommation dans un contexte économique très difficile. L'ensemble de la place bancaire a aussi vu son encours de crédit baisser de façon historique de l'ordre de 8 %.

Face à cette situation, un certain nombre de mesures ont été adoptées pour adapter l'activité et la structure : commercialisation de prêts long terme avec garantie hypothécaire, suppression de 25 postes, optimisation du rendement des fonds au travers de placements, réalisation de prêts à des établissements publics.

Concernant les prêts accordés hors prêts sur gages, la production de l'exercice 2011 affiche un recul de 19,20% en montant et de 24,33% en nombre de prêts mis en place. L'encours global baisse de 8,33% pour s'établir à 94 992 000 €.

Pour ce qui est des prêts sur gages, l'activité en 2011 est restée très soutenue, stable par rapport à 2010 en termes de nombre d'engagements ou de prolongations. Le montant moyen des prêts a progressé de 24,56% en 2011, pour s'établir à 631 € (effet de la revalorisation du quantum d'or). L'encours global des prêts sur gages a ainsi progressé de 11,12% en 2011.

Le Produit Net Bancaire s'établit à 8 313 000 € pour 2011, soit un recul de 6,49% par rapport à 2010, conséquence de la baisse des intérêts versés par la clientèle, et de l'accroissement des intérêts versés à la clientèle sur les produits d'épargne.

Les charges générales d'exploitation diminuent de 5,02 % sous l'effet conjugué du recul de 5,56 % des charges de personnel et de la baisse de 4,03 % des autres frais généraux.

Le résultat d'exploitation s'établit à 334 000 €, le résultat net totalise 165 000 €. Le coefficient d'exploitation au 31 décembre 2011 s'élève à 96,82%.

Concernant les ratios prudentiels bancaires, le ratio de solvabilité européen, rapport entre les fonds propres et l'encours des prêts octroyés aux clients, qui doit être de 8%, s'élève, au 31 décembre 2011, à 63,50% (59,27% au 31/12/2010). Le coefficient de liquidité, qui mesure la capacité à faire face au risque de demande de remboursement à court terme et doit être supérieur à 100%, est de 314% (344% au 31/12/2010).

Le compte financier de l'année 2011 reprend les deux sections du budget.

- Section Exploitation

Elle présente les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice:

recettes:	11 821 466,03 €
dépenses:	11 656 538,89 €
résultat:	164 927,14 €

- Section Dotation

Elle présente les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice:

recettes:	1 647 743,70 €
dépenses:	1 959 988,04 €.

Figurent essentiellement à cette section des mouvements comptables consécutifs à la constatation ou à la reprise de dotations aux amortissements et provisions réalisés conformément aux règles de la comptabilité publique et aux règles prudentielles applicables à l'établissement financier.

Les dépenses réelles d'investissement se résument en l'acquisition de logiciels, de matériels informatiques et de mobiliers de bureau et la réalisation de travaux d'agencement destinés aux diverses agences (78 001,63€).

Quant au budget primitif de l'année 2012, il a été soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 13 décembre 2011. Les crédits votés ont été les suivants.

- Section Exploitation

recettes: 12 769 800 €
dépenses: 12 160 650 €

- Section Dotation

recettes: 3 920 800 €
dépenses: 3 736 300 €.

S'agissant des recettes, le budget primitif 2012 intègre, outre le PNB relatif à la production de crédits (consommation, prêts sur gages, autres prêts), celui qui résulte des commissions (assureurs et partenaires) et des placements de trésorerie.

Concernant les dépenses, le budget primitif 2012 prévoit, en particulier, tant en fonctionnement qu'en investissement, les crédits nécessaires à la finalisation du déploiement du progiciel bancaire, à la relocalisation de l'agence Dijon-Forges, et à la modernisation du réseau.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2011 et au budget 2012 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal.

Acte a été donné à la communication présentée.